

1/2/3

Years
Ans
Jahre
Años
Anni
年

Garantie
limitée

3

Years
Ans
Jahre
Años
Anni
年

Ultra-
CoverPlus



Instructions de sécurité

- Afin d'éviter toute décharge électrique, ne pas retirer les couvercles.
- Ne pas essayer de réparer l'imprimante soi-même.
- Aucune pièce à l'intérieur de l'imprimante ne peut être réparée par l'utilisateur.
- Utiliser uniquement une source d'alimentation électrique adaptée dans les limites indiquées sur l'imprimante.
- Éviter de toucher aux éléments chauffants de la tête d'impression thermique car la durée de vie de la tête d'impression sera affectée par tout contact avec de la graisse ou de la saleté.
- Utiliser uniquement les câbles électriques et l'adaptateur CA fournis et les utiliser conjointement avec une prise correctement mise à la terre.
- Avant de transporter l'imprimante, ôter le ruban couleur et les bacs d'alimentation/sortie et remettre l'imprimante dans son emballage d'origine.

Si l'imprimante est utilisée en Allemagne

Afin que l'imprimante Magicard soit correctement protégée contre les courts-circuits et contre la surtension, le bâtiment d'installation doit être protégé par un disjoncteur de 16 Amp.

Informations juridiques

Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. Magicard Ltd. (ci-après 'Magicard') ne sera pas tenu responsable des erreurs contenues dans le présent document ou des dommages accidentels ou consécutifs liés à la fourniture, aux performances ou à l'utilisation de ce matériel.

Ce document contient des informations propriétaires qui appartiennent à Magicard et qui ne peuvent être copiées ou stockées, en tout ou en partie, dans un système de récupération de données, divulguées à des tiers ou utilisées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été fournies, sans autorisation écrite expresse de Magicard. Tous droits réservés.

Les conditions de garantie standard sont décrites dans ce document, cependant occasionnellement, d'autres modalités peuvent être décidées pour des régions ou projets spécifiques. Ces dernières peuvent se substituer aux conditions de garantie standard et seront documentées en conséquence avec ces parties directement concernées.



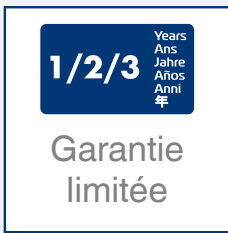
Territoire	Pronto	Enduro3E	Rio Pro	Prima 4
Royaume-Uni, Union Européenne, Australie, Amérique du Nord, Russie, Afrique du Sud.	2 ans	3 ans	3 ans UltraCoverPlus	3 ans UltraCoverPlus
Chine, Singapour, Malaisie, Thaïlande, Laos, Cambodge, Myanmar, Philippines, Indonésie, Vietnam, Océanie (sauf Australie), Amérique centrale, Amérique du Sud, les Caraïbes, EAU, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Liban, Jordanie, Égypte, Israël, Turquie	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans
Tous les autres territoires	1 an	1 an	1 an	1 an

Période de couverture de la garantie de la tête d'impression



Territoire	Pronto	Enduro3E	Rio Pro	Prima 4
Royaume-Uni, Union européenne, Australie, Amérique du Nord, Russie, Afrique du Sud.	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Singapour, Malaisie, Thaïlande, Laos, Cambodge, Myanmar, Philippines, Indonésie, Vietnam, Océanie (sauf Australie), Amérique centrale, Amérique du Sud, les Caraïbes, EAU, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Chine	2 ans ¹	2 ans ¹	2 ans ¹	2 ans ¹
Liban, Jordanie, Égypte, Israël, Turquie	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans
Tous les autres territoires	1 an	1 an	1 an	1 an

¹Limitée à un changement uniquement de tête d'impression dans la période de 2 ans.



Magicard garantit aux clients que ses produits d'impression seront conformes aux spécifications du fabricant et exempts de défauts de matériaux ou de fabrication pendant une période indiquée dans l'annexe intitulée « **Détails de la garantie par type de produit** » ci-dessus (la « **période de garantie de l'imprimante** ») à compter de la date d'achat.

Pour bénéficier de la garantie limitée offerte, il faut que le produit ait été acheté auprès d'un « **distributeur agréé Magicard** » ou d'un « **revendeur agréé** » et le client devra fournir la facture (sur laquelle doivent être notés, particulièrement, la date d'achat et le modèle de l'imprimante).

Si l'imprimante s'avère défectueuse pendant la période de garantie et avant de renvoyer le produit, veuillez effectuer votre réclamation auprès d'un « **centre d'assistance agréé Magicard** » dans le pays d'origine de l'achat (liste disponible sur magicard.com/partners).

Le centre d'assistance agréé Magicard n'est pas tenu de réparer, remplacer ou rembourser le produit si le client ne remet pas le produit selon les conditions et procédures indiquées ici.

Garantie de la tête d'impression

Magicard garantit que, dans le cadre d'une utilisation et du service normaux, les têtes d'impression thermiques n'auront aucun défaut de matériaux et de fabrication pendant une période définie dans l'annexe intitulée « **période de garantie de la tête d'impression** » ci-après, à compter de la date d'achat.

Si, au titre de la garantie, une réclamation pour cause de tête d'impression défectueuse est déposée, Magicard a le droit d'inspecter la tête d'impression en question et les échantillons de support pour cartes imprimées et vierges utilisés, dans l'objectif de vérifier que le défaut n'a pas été provoqué par des particules ou substances étrangères qui ont engendré des dommages chimiques ou physiques ou une non-conformité avec les exceptions de garantie spécifiées. La décision de

Magicard vis-à-vis de cette réclamation est définitive.

Exclusions et limites de la garantie

La garantie pour les imprimantes Magicard couvre uniquement l'utilisation dans un environnement de bureau normal, dans le pays original d'achat.

Les dispositions de la garantie ne sont pas transférables par un client utilisateur final.

La garantie est nulle et Magicard n'est pas responsable du service de la garantie si l'étiquette ou le logo ou l'étiquette de cote énergétique ou le numéro de série de l'imprimante est retiré(e).

Magicard ne répondra à aucune réclamation dans le cadre de la garantie si le produit n'a pas été entretenu correctement ou s'il arrête de fonctionner en raison:

- d'une non-conformité aux instructions d'installation fournies lors de l'achat initial de l'imprimante.
- d'une mauvaise manipulation physique ou électrique.
- d'une utilisation dans des environnements qui ne font pas partie des conditions de bureau normales en terme d'atmosphère corrosive, de température (température d'utilisation 15-30°C, humidité sans condensation 20-65 %), chocs ou vibrations.
- d'une utilisation avec des consommables autres que des consommables Magicard originaux (ruban couleur et matériel de nettoyage).
- d'une utilisation avec des cartes de mauvaise qualité non conformes à ISO/IEC 7810.
- de réparations effectuées par un tiers non autorisé par Magicard
- de l'exécution d'un cycle de nettoyage du produit et/ou pour la tête d'impression non conforme aux instructions détaillées dans le manuel de l'imprimante et les pages de support sur support.magicard.com; de ne pas avoir été nettoyée selon la fréquence minimum avec les matériaux de nettoyage originaux/approuvés par Magicard, tel que définie dans l'annexe intitulée « **Fréquence minimum de nettoyage** » affichée ci-dessous :

	Pronto	Enduro3E	Rio Pro	Prima 4
Fréquence minimum de nettoyage ¹	Toutes les 700 cartes	Toutes les 70 cartes	Toutes les 700 cartes	Toutes les 1 000 cartes

¹Le compteur interne de l'imprimante sert de référence.

Limite de responsabilité

CETTE GARANTIE NE COUVRE AUCUN DOMMAGE ACCESSOIRE, PARTICULIER OU CONSÉCUTIF, Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LA PERTE ÉCONOMIQUE, DE PROFITS OU DE REVENUS. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, AINSI CETTE LIMITATION OU EXCLUSION NE S'APPLIQUERA PAS NÉCESSAIREMENT.

CETTE GARANTIE FOURNIT DES DROITS JURIDIQUES SPÉCIFIQUES ET LE CLIENT PEUT AVOIR ÉGALEMENT D'AUTRES DROITS, QUI VARIENT D'UNE JURIDICTION À L'AUTRE.

Réclamations au titre de la garantie

Si l'imprimante s'avère défectueuse pendant la période de garantie et avant de renvoyer le produit, veuillez effectuer votre réclamation auprès d'un centre d'assistance agréé Magicard dans votre territoire (liste disponible sur magicard.com/partners).

Le personnel du centre d'assistance agréé Magicard pourra d'abord vous demander d'effectuer des vérifications simples afin de confirmer la nature du problème et, si un retour est approprié, il vous fournira un numéro d'autorisation de retour du matériel (ARM) et les instructions sur la façon de renvoyer l'imprimante ou la pièce défectueuse et sur l'adresse associée.

Le centre d'assistance agréé Magicard réparera ou remplacera les pièces défectueuses sans frais pour le client. Le client devra payer pour renvoyer l'imprimante au centre d'assistance agréé Magicard et le centre d'assistance agréé Magicard, à son tour, paiera pour renvoyer l'imprimante réparée au client.

Imprimantes hors garantie

Les imprimantes hors garantie peuvent encore être réparées aux frais du client. Au cas où une réparation payante hors garantie serait nécessaire et acceptée, un devis sera envoyé au client et le paiement sera effectué avant que la réparation ne débute.

Un partenaire commercial peut également proposer un tarif préférentiel pour un modèle plus récent. Toutes les demandes doivent être faites avec le centre d'assistance agréé Magicard pertinent.

Assistance et disponibilité des pièces de rechange

Magicard met tout en œuvre pour fournir une assistance technique, des réparations et des pièces de rechange pour les imprimantes pendant une période ne dépassant pas 5 ans à partir de la dernière date de fabrication.



La garantie UltraCoverPlus s'applique uniquement aux ventes de Rio Pro et Prima 4 auprès d'un « **distributeur agréé** » Magicard ou d'un « **revendeur agréé** » dans les régions définies dans l'annexe intitulée « **détails de la garantie par type de produit** » ci-dessus (la « **période de garantie de l'imprimante** ») à compter de la date d'achat.

Pour bénéficier de la garantie UltraCoverPlus offerte, le client devra enregistrer le numéro de série de son imprimante sur reg.magicard.com et fournir les détails de la date d'achat et du « **distributeur agréé** » Magicard ou du « **revendeur agréé** » auprès duquel l'imprimante a été achetée.

Si l'imprimante s'avère défectueuse pendant la période de garantie et avant de renvoyer le produit, effectuez votre réclamation auprès d'un « **centre d'assistance agréé** » Magicard dans votre territoire (liste disponible sur magicard.com/partners).

Le « **centre d'assistance agréé Magicard** » n'est pas tenu de réparer, remplacer ou rembourser le produit si le client ne remet pas le produit selon les conditions et procédures indiquées ici.

Garantie de la tête d'impression

Magicard garantit que, dans le cadre d'une utilisation et du service normaux, les têtes d'impression thermiques n'auront aucun défaut de matériaux et de fabrication pendant une période définie dans l'annexe intitulée « **période de garantie de la tête d'impression** » ci-après, à compter de la date d'achat.

Si, au titre de la garantie, une réclamation pour cause de tête d'impression défectueuse est déposée, Magicard a le droit d'inspecter la tête d'impression en question et les échantillons de support pour cartes imprimées et vierges utilisés, dans l'objectif de vérifier que le défaut n'a pas été provoqué par des particules ou substances étrangères qui ont engendré des dommages chimiques ou physiques ou une non-conformité avec les exceptions de garantie spécifiées. La décision de Magicard vis-à-vis de cette réclamation est définitive.

Exclusions et limites de la garantie

La garantie pour les imprimantes Magicard couvre uniquement l'utilisation dans un environnement de bureau normal, dans le pays original d'achat.

Les dispositions de la garantie ne sont pas transférables par un client utilisateur final.

La garantie est nulle et Magicard n'est pas responsable du service de la garantie si l'étiquette ou le logo ou l'étiquette de cote énergétique ou le numéro de série de l'imprimante est retiré(e).

Magicard ne répondra à aucune réclamation dans le cadre de la garantie si le produit n'a pas été entretenu correctement ou s'il arrête de fonctionner en raison:

- d'une non-conformité aux instructions d'installation fournies lors de l'achat initial de l'imprimante.
- d'une mauvaise manipulation physique ou électrique.
- d'une utilisation dans des environnements qui ne font pas partie des conditions de bureau normales en terme d'atmosphère corrosive, de température (température d'utilisation 15-30°C, humidité sans condensation 20-65 %), chocs ou vibrations.
- d'une utilisation avec des consommables autres que des consommables Magicard originaux (ruban couleur et matériel de nettoyage).
- d'une utilisation avec des cartes de mauvaise qualité non conformes à ISO/IEC 7810.
- de réparations effectuées par un tiers non autorisé par Magicard
- de l'exécution d'un cycle de nettoyage du produit et/ ou pour la tête d'impression qui n'est pas conforme aux instructions détaillées dans le manuel de l'imprimante et les pages de support sur support.magicard.com ; ou dû au fait de ne pas avoir été nettoyée selon la fréquence minimum avec les matériaux de nettoyage originaux/ approuvés par Magicard, tel que définie dans l'annexe intitulée « **Fréquence minimum de nettoyage** » affichée ci-dessous :



	Pronto	Enduro3E	Rio Pro	Prima 4
Fréquence minimum de nettoyage ¹	Toutes les 700 cartes	Toutes les 700 cartes	Toutes les 700 cartes	Toutes les 1 000 cartes

¹Le compteur interne de l'imprimante sert de référence.

Limite de responsabilité

CETTE GARANTIE NE COUVRE AUCUN DOMMAGE ACCESSOIRE, PARTICULIER OU CONSÉCUTIF, Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LA PERTE ÉCONOMIQUE, DE PROFITS OU DE REVENUS. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, AINSI CETTE LIMITATION OU EXCLUSION NE S'APPLIQUERA PAS NÉCESSAIREMENT.

CETTE GARANTIE FOURNIT DES DROITS JURIDIQUES SPÉCIFIQUES ET LE CLIENT PEUT AVOIR ÉGALEMENT D'AUTRES DROITS, QUI VARIENT D'UNE JURIDICTION À L'AUTRE.

Réclamations au titre de la garantie

Si l'imprimante s'avère défectueuse pendant la période de garantie et avant de renvoyer le produit, veuillez effectuer votre réclamation auprès d'un centre d'assistance agréé Magicard dans votre territoire (liste disponible sur magicard.com/partners).

Le personnel du centre d'assistance agréé Magicard pourra d'abord vous demander d'effectuer des vérifications simples afin de confirmer la nature du problème et, si un retour est approprié, il vous fournira un numéro d'autorisation de retour du matériel (ARM) et les instructions sur la façon de renvoyer l'imprimante ou la pièce défectueuse et sur l'adresse associée.

Le centre d'assistance agréé Magicard réparera ou remplacera les pièces défectueuses sans frais pour le client. Le client devra payer pour renvoyer l'imprimante au centre d'assistance agréé Magicard et le centre d'assistance agréé Magicard, à son tour, paiera pour renvoyer l'imprimante réparée au client.

Imprimante d'emprunt

Selon la disponibilité, le centre d'assistance agréé Magicard peut fournir une imprimante d'emprunt sur demande, en qualité de remplacement temporaire d'une imprimante envoyée pour réparation.

Le centre d'assistance agréé Magicard paiera les frais d'expédition de l'imprimante d'emprunt au client. Le client doit payer le retour de l'imprimante au centre d'assistance agréé Magicard.

Imprimantes hors garantie

Les imprimantes hors garantie peuvent encore être réparées aux frais du client. Au cas où une réparation payante hors garantie serait nécessaire et acceptée, un devis sera envoyé au client et le paiement sera effectué avant que la réparation ne débute.

Un partenaire commercial peut également proposer un tarif préférentiel pour un modèle plus récent. Toutes les demandes doivent être faites avec le centre d'assistance agréé Magicard pertinent.

Assistance et disponibilité des pièces de rechange

Magicard met tout en œuvre pour fournir une assistance technique, des réparations et des pièces de rechange pour les imprimantes pendant une période ne dépassant pas 5 ans à partir de la dernière date de fabrication.